

les rapports du comité permanent chargé de régler les griefs (d'étudier surtout la conduite reprochable des fonctionnaires publics). On discuta un projet de loi relatif à la réforme du Conseil Législatif, puis enfin, on vota une adresse au Roi, les deux chambres répétant leurs griefs et condamnant la conduite indiquée plus haut.

Les personnages officiels dont la conduite fut condamnée par un comité de l'Assemblée, puis subséquemment par la Chambre étaient les juges Gale, Thomson & Fletcher, les shérifs Guay, Witche, M. Felton, commissionnaire des terres de la Couronne et quelques autres.

Pour donner à nos lecteurs une idée de la justice rendue à Montréal par le juge en charge durant le bon plaisir de la Couronne, c'est-à-dire, du pouvoir exécutif de l'époque, nous citerons un cas : Nous voyons qu'au mois de décembre, 1835, un homme était mort de froid dans la prison de Montréal. La chose fut l'objet d'une enquête par l'Assemblée et l'on prouva négligence coupable de la part du shérif et de son subalterne, le géolier, et, en conséquence une adresse fut votée demandant le renvoi de ces deux fonctionnaires. On ne se rendit pas à cette demande ; mais le procureur général émana une mise en accusation devant le